



HAL
open science

L'enseignement scolaire bilingue basque-français : avancées et limites

Jean-Baptiste Coyos

► **To cite this version:**

Jean-Baptiste Coyos. L'enseignement scolaire bilingue basque-français : avancées et limites . Christine Hélot et Jürgen Erfurt. L'éducation bilingue en France Politiques linguistiques, modèles et pratiques, Lambert-Lucas, pp.168-182, 2016. artxibo-01781091

HAL Id: artxibo-01781091

<https://artxiker.ccsd.cnrs.fr/artxibo-01781091>

Submitted on 29 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

JEAN-BAPTISTE COYOS

L'enseignement scolaire bilingue basque-français : avancées et limites

Résumé

La langue basque en France (Pays Basque Nord) est une langue minoritaire en danger, peu transmise en famille. Pourtant, l'enseignement bilingue basque-français se développe, surtout en primaire, tant dans le modèle pédagogique immersif que dans celui à parité horaire. La transmission par l'enseignement scolaire a été choisie comme axe principal de la politique linguistique de l'Office public de la langue basque (OPLB), mais on observe que ceci a peu d'influence sur l'usage de la langue dans la vie publique et privée. En matière d'éducation bilingue, cet enseignement contribue à construire de nouvelles relations aux langues : le français n'est plus la langue unique de scolarisation, une économie locale se développe autour de cet enseignement, le basque est devenu une langue écrite avec laquelle on peut tout enseigner, grâce à une pédagogie ancrée sur le territoire, la langue et la culture basques acquièrent un prestige qu'elles n'avaient pas.

1 Introduction : enseignement du et en basque et éducation bilingue. Réalités, statut de la langue et politique linguistique

Dans cette contribution, à côté d'un état des lieux de l'enseignement bilingue basque-français qui se développe actuellement en Pays Basque Nord (Pays Basque de France) et d'une présentation de l'évolution de la politique linguistique en matière d'éducation bilingue, nous allons essayer de montrer comment cet enseignement contribue à construire de nouvelles relations aux langues (alors que le français était la langue unique de scolarisation) et comment, d'une certaine façon, il reconfigure l'écologie des langues dans l'espace éducatif.

Au-delà du cadre scolaire, nous allons dans une dernière partie tenter de dégager l'impact de cet enseignement dans la société de cette petite portion du territoire français correspondant à la partie nord de la zone bascophone. En effet, il nous paraît essentiel de comprendre comment l'institution « école » au sens

large s'inscrit dans la société du Pays Basque Nord au travers de la politique d'éducation bilingue qui y est mise en œuvre.

Nous préférons parler d'« enseignement du et en basque¹ » plutôt que d'« éducation ». En effet, si l'on entend par « éducation », le développement des facultés physiques, psychiques et intellectuelles, les moyens mis en œuvre et les résultats de ces activités de développement de ces facultés, il nous semble que cet ensemble est plus vaste que celui que contient effectivement l'« enseignement du et en basque ». Il s'agit par là de bien souligner qu'à l'heure actuelle, en particulier dans l'enseignement bilingue à parité horaire, on ne sollicite pas l'ensemble des facultés physiques, psychiques et intellectuelles de l'élève. La situation générale de la langue basque en France, langue minoritaire en danger (voir par exemple le rapport de l'UNESCO de 2010²), ne facilite pas cette tâche d'éducation dans le cadre scolaire.

En effet, la langue basque, comme c'est le cas (dans une plus ou moins grande mesure) de toutes les langues régionales de France métropolitaine, est une langue en danger qui n'est plus ou très peu transmise en famille. Dans ces situations, les politiques linguistiques, qu'elles soient d'initiative privée ou publique, misent sur l'enseignement scolaire de la langue et celui aux adultes, afin d'empêcher la substitution complète de cette langue par la langue dominante. Et parfois, tous les efforts sont mis dans le développement de cet enseignement sans se préoccuper de tous les autres domaines concourant au renforcement de la connaissance et de la pratique de la langue. C'est un peu ce qui s'est passé en Pays Basque Nord. Nous essaierons donc de montrer les limites de cette politique.

¹ La langue basque est la plus ancienne langue vivante en Europe de l'Ouest. Elle est parlée à l'heure actuelle en France dans la partie ouest du département des Pyrénées-Atlantiques (provinces du Labourd, de Basse-Navarre et de Soule), et en continuité en Espagne dans la communauté autonome d'Euskadi (provinces d'Alava dans sa partie nord, de Biscaye et du Guipúzcoa) et dans la partie nord-ouest de la Navarre (Coyos, 2013 : 427). Le basque, ou plutôt, sa protolanguage est considérée par la plupart des spécialistes comme une langue pré-indoeuropéenne. Les hypothèses concernant les questions de son origine et de son apparentement ont été nombreuses et continuent d'alimenter la chronique. A défaut de preuve indubitable d'apparentement, la majorité des bascologues, surtout natifs, s'accorde pour la considérer comme une langue isolée (*ibid.*). Au plan structural, le basque est une langue à cas fortement agglutinante, avec un marquage casuel majoritairement de type ergatif.

² La langue basque en Espagne (Pays Basque Sud) est classée « vulnérable », c'est-à-dire dans une meilleure situation qu'en France. Elle bénéficie en France d'enquêtes sociolinguistiques régulières depuis près de vingt ans, grâce au gouvernement de la Communauté autonome basque, principal financeur. Selon la dernière de 2011, 21,4 % des habitants du Pays Basque Nord de 16 ans et plus sont bilingues basque-français, soit 51.100 personnes, pourcentage en diminution ; 9,1 % sont bilingues « réceptifs » ou « passifs ». Pour l'ensemble du Pays Basque (Nord et Sud), on compte 714.136 bilingues, soit 27 % de la population, pourcentage en augmentation (Gouvernement autonome basque, 2013).

Pourtant, l'analyse critique que nous allons développer de l'organisation et des résultats de l'enseignement bilingue basque-français met en valeur également les progrès accomplis. Ils ont permis ces dernières années de développer fortement l'enseignement du basque et en basque, principalement à l'école primaire, alors même qu'il ne bénéficie pas de protection juridique. Devenue langue d'enseignement, la langue basque a acquis une nouvelle image, laquelle ne lui permet pourtant pas, pour l'heure, d'échapper à cette situation de langue minoritaire en danger. En effet, le but ultime des politiques de revitalisation des langues est, selon les spécialistes, de rétablir un taux suffisant de transmission intergénérationnelle pour considérer qu'une langue n'est pas en danger. Ce n'est pas le cas en Pays Basque Nord.

2 Aperçu de l'histoire récente de l'enseignement du basque : le secteur associatif privé puis le secteur public

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'enseignement du et en basque n'est pas une nouveauté du XX^e siècle. Même si ce n'était pas un enseignement systématisé, complet, il a eu un rôle du XVII^e siècle au XVIII^e siècle. Il s'agissait avant tout de former des lecteurs capables de comprendre les textes religieux en basque, la langue de la religion.

L'Eglise catholique était bien implantée dans l'enseignement en Pays Basque à partir du XVII^e siècle, avec même une école de navigation à Ciboure. Il existait aussi des écoles à caractère laïc dites « petites écoles » ou *ororen eskolak* (« écoles de tous ») dans de nombreux villages (Oyharçabal, 1999). Elles assurèrent pendant près de deux siècles la formation d'un lectorat bascophone. Elles permirent l'élaboration et la diffusion dans les milieux populaires d'une littérature d'expression basque [...]. Axées sur l'apprentissage de la lecture, elles favorisaient l'éducation religieuse car associée à l'enseignement du catéchisme. (Coyos, 2013 : 434-435)

Ceci est bien connu, après la Révolution et, plus particulièrement, avec le rapport « sur la Nécessité et les Moyens d'anéantir les Patois et d'universaliser l'Usage de la Langue française » de l'abbé Grégoire (4 juin 1794), le français devient la langue unique à imposer, en Pays Basque également. Ainsi, la langue basque disparaîtra quasiment complètement de l'enseignement au cours du XIX^e siècle, sauf dans l'éducation religieuse hors cadre scolaire³.

Jusqu'aux années 1960, les parents, les associations qui militaient en faveur de la langue basque ainsi que des personnalités, inquiets de la situation de la langue, vont faire des tentatives diverses pour que le basque ait une place à l'école, souvent dans un environnement académique hostile. Ils suivaient avec intérêt les avancées de l'éducation en basque au Pays Basque Sud, malgré le régime franquiste.

³ Pour une présentation fouillée de la situation de la place du basque à l'école entre 1789 et 1993, on pourra consulter Castoreo (1993).

En France, depuis la loi Deixonne (11 janvier 1951), un enseignement de la langue basque à raison de 3 heures par semaine s'était mis en place dans quelques écoles publiques et privées catholiques. En 1964, un petit groupe de parents ouvre la première *ikastola*⁴ au Pays Basque Nord, à Arcangues près de Bayonne, avec cinq élèves. Le but est de promouvoir un système scolaire visant l'acquisition par l'élève d'un bilinguisme équilibré au moyen d'une pédagogie par immersion. Le développement lent mais continu de cette filière se fera longtemps dans un contexte très défavorable, tant de la part des pouvoirs publics que de la majorité de la population. Plus tard, en 1983, l'enseignement bilingue à parité horaire français-basque démarre à l'école publique de Sare près de Saint-Jean-de-Luz.

Depuis, les deux types de filière pédagogique bilingue, à parité horaire et par immersion, se sont chacune bien développées, surtout celle à parité horaire dans l'enseignement public. A l'heure actuelle, les relations avec les autorités académiques sont normalisées, même si l'association Seaska, qui gère les écoles immersives privées, doit régulièrement négocier et mener des actions afin d'obtenir des postes d'enseignants ou pour créer de nouvelles *ikastolas* dans le cadre très contraignant de la loi Falloux (15 mars 1850).

3 L'enseignement du et en basque : enjeux et élaboration de la politique linguistique publique

L'enseignement du et en basque au cours des siècles a donc été peu systématisé. Depuis peu, on assiste à une inflexion très nette sous l'impulsion des pouvoirs publics dans le cadre d'une structure publique toute nouvelle, l'OPLB⁵. Celui-ci a pris en charge l'élaboration et la mise en œuvre de la politique publique qui relaie l'action militante des décennies précédentes. Les principales associations ou institutions de droit privé qui œuvraient depuis longtemps en faveur de la langue sont devenues les principaux maîtres d'œuvre de cette politique publique toute nouvelle, au côté de l'Éducation nationale.

La politique linguistique de l'OPLB a été définie en 2006 dans le document intitulé « Projet de politique linguistique 'Un objectif central : des locuteurs

⁴ Les *ikastola* sont des écoles privées associatives et laïques sous contrat avec l'État. Elles sont gérées par la fédération Seaska, association régie par la loi de juillet 1901. Le modèle pédagogique en vigueur est le modèle immersif (voir plus loin la présentation de ce modèle).

⁵ L'Office public de la langue basque est un groupement d'intérêt public créé fin 2004. Organisme de droit public, il a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre une politique linguistique pour la langue basque. Ses principaux partenaires sont l'État, la région, le département. Son budget prévisionnel pour 2014 est de 3.380.000 euros ; il compte neuf salariés. Le Gouvernement autonome basque (Espagne), qui jusqu'à la création de l'OPLB aidait directement les associations œuvrant en faveur de la langue basque, participe à ce budget à hauteur de 400.000 euros.

complets⁶ Un cœur de cible : les jeunes générations' ». Il a été depuis réorienté pour donner une plus grande importance à l'usage de la langue : « Cadre opérationnel provisoire 2010-2016 pour la politique publique linguistique ». L'action de l'OPLB est régulièrement donnée en exemple par les autorités françaises aux autres langues de France. Il est donc utile, en plus des données chiffrées, de mener une analyse critique qualitative de son action et des résultats obtenus.

L'objectif principal du projet de politique linguistique de l'OPLB a été de développer l'apprentissage scolaire du et en basque. Voici ce qui est dit pages 9-10 ; l'enseignement scolaire doit relayer la transmission familiale, qui ne suffit plus à permettre la reproduction de la langue⁷ :

La quasi-disparition de la transmission naturelle invite forcément à rechercher l'accroissement du nombre de locuteurs complets au sein des nouvelles générations [...]. Le développement de l'enseignement du basque à l'école a déjà produit ses premiers effets puisque le déclin de la langue semble aujourd'hui enrayé au niveau des classes d'âge les plus jeunes.

En effet, on observe un arrêt de la diminution du pourcentage de locuteurs bilingues basque-français dans la tranche d'âge des plus jeunes (16-24 ans). Nous en reparlerons lorsque nous analyserons dans quelle mesure cet enseignement bilingue permet ou non le maintien de la langue basque.

L'action majeure du projet de politique linguistique de l'OPLB est clairement annoncée :

Le projet de politique linguistique se fixe comme enjeu de structurer et développer l'apprentissage de la langue grâce à l'école, outil indispensable à la transmission du basque. (p. 23)

Ce choix de l'OPLB était compréhensible puisqu'il prenait en compte la situation de la langue basque en France, c'est-à-dire, en particulier, un nombre de locuteurs en diminution permanente (car essentiellement des personnes âgées) et une transmission familiale très faible. Cette option de privilégier l'apprentissage scolaire de la langue pouvait s'appuyer sur une demande sociale des familles bien réelle et sur un dispositif public et privé d'enseignement de la langue certes lacunaire mais déjà assez bien implanté.

⁶ L'OPLB ne donne pas de définition du locuteur « complet ». Il semble que ce soit un locuteur capable de comprendre et de s'exprimer dans toutes les circonstances de la vie privée et publique.

⁷ Il nous paraît nécessaire de souligner à nouveau l'importance de la transmission intergénérationnelle. C'est elle qui a permis à la langue basque de parvenir jusqu'à nous, en l'absence de toute politique linguistique en sa faveur – parfois à son encontre – et avec comme seul domaine d'emploi « élevé » la religion. Ceci montre le fort attachement des Basques à leur langue, mais ceci n'est pas le sujet d'étude de cet article.

La signature entre l'État et le département des Pyrénées-Atlantiques, le 26 novembre 2004, de la « convention portant sur le développement de l'enseignement de et en langues régionales basque et occitane » a vraiment marqué le changement de cap : le ministère de l'Éducation nationale travaille en coopération avec le conseil général des Pyrénées-Atlantiques. L'OPLB est aussitôt devenu la structure opérationnelle de cette convention pour la langue basque, lieu de concertation entre l'Éducation nationale et les collectivités territoriales membres de la structure. La politique publique en matière d'enseignement du et en basque tend à devenir, pour la première fois, concertée, programmée, évaluée.

4 L'enseignement du et en basque dans le cadre de la politique linguistique publique : état des lieux chiffré et limites actuelles

Voici en quelques chiffres la situation actuelle dans les deux modèles pédagogiques bilingues, immersif et à parité horaire, et dans les trois filières, la fédération Seaska (immersif) et les filières catholique et publique (à parité horaire).⁸

A la rentrée 2013-2014, 36,6 % des effectifs du premier degré sont scolarisés dans un enseignement bilingue à parité horaire et/ou immersif. 32,3 % en 2009-2010, 24,5 % en 2004-2005. A la rentrée 2013-2014, ce sont donc 9.250 élèves sur 25.266 scolarisés en primaire en Pays Basque Nord qui apprennent le basque en basque.

En maternelle, on est passé de 30,4 % d'enfants scolarisés dans une des filières bilingues en 2004-2005 à 43,6 % en 2013-2014. C'est le taux le plus élevé de scolarisation bilingue pour les langues de France.

Primaire	année	effectifs élèves	année	effectifs élèves	année	effectifs élèves
École publique (parité horaire)	1993-1994	1.309	2009-2010	4.361	2013-2014	5.003
École catholique (parité horaire)	1993-1994	593	2009-2010	1.832	2013-2014	2.072
Ikastola (immersif)	1993-1994	1.005	2009-2010	1.765	2013-2014	2.175

Cette montée en puissance doit être analysée plus finement, ce que l'OPLB ne fait pas dans ses présentations publiques. Les élèves scolarisés en primaire dans

⁸ Pour une présentation contrastée (2004 comparé à 2013) mais succincte des données à la rentrée 2013-2014, voir le document accessible sur le site de l'OPLB /www.mintzaira.fr : « Chiffres détaillés de la rentrée 2013-2014 » (consulté le 12 novembre 2015).

le modèle immersif étaient 2.175 en 2013-2014 (les enfants scolarisés dès deux ans ne sont pas pris en compte), soit seulement 8,61 % de l'ensemble des élèves du primaire en Pays Basque Nord. Les modèles immersif et à parité horaire confondus représentent, nous le rappelons, 36,6 % de l'ensemble des élèves scolarisés en primaire. Dans le secondaire, les pourcentages d'élèves scolarisés dans le modèle immersif sont encore plus faibles.

Ces élèves scolarisés dans le modèle immersif ont globalement de meilleurs résultats en basque que ceux scolarisés dans le modèle bilingue à parité horaire. De plus, une fois quitté le système scolaire, ils sont généralement plus impliqués dans les activités en faveur de la langue basque (par exemple comme enseignants de la langue, dans les activités périscolaires, les médias en basque, etc.).

L'OPLB aime à souligner l'augmentation importante, depuis sa création, d'ouvertures de classes bilingues en primaire : 31 ouvertures dans le bilingue public, 6 dans le bilingue catholique et 7 dans le bilingue immersif. On est ainsi passé de 42 % à 60 % d'écoles ayant une ou plusieurs classes bilingues (document « Chiffres détaillés de la rentrée 2013-2014 »). Ce taux important ne doit pas cacher que ce ne sont pas des écoles bilingues, mais des écoles ayant une ou plusieurs classes bilingues et que, parfois, ces classes ont du mal à se maintenir. Au vu de la politique actuelle de restriction budgétaire et d'ouverture de postes de l'Éducation nationale, l'OPLB cherche d'abord à stabiliser ces classes en renforçant les effectifs.

Une autre caractéristique de cet enseignement bilingue est que plus l'élève avance dans la scolarité, plus il abandonne les filières bilingues. L'enseignement du basque au second degré est beaucoup moins développé qu'en primaire, tant en termes d'effectifs que d'offre sur l'ensemble du territoire, et ce, quelles que soient les filières. Le passage de l'école au collège marque une nette rupture de continuité, et celui du collège au lycée, encore plus. En 2004-2005, par exemple, les modèles bilingue et par immersion accueillaient 9,9 % des élèves du collège et 5 % de ceux du lycée. On est certes passé en 2013-2014 de 1.271 à 2.115 élèves en collège, et de 342 à 575 élèves en lycée, toutes filières confondues (enseignement général, technologique, professionnel et agricole), mais ceci ne représente qu'un taux très faible. Seule la filière catholique a réussi à ouvrir une classe technologique (21 élèves), une professionnelle (21 élèves) et une dans l'enseignement agricole (20 élèves). Les parents et/ou leurs enfants font pour l'instant clairement le choix du français comme langue d'étude et d'enseignement dans la perspective des études supérieures ou professionnelles.⁹

⁹ Pour ce qui est de l'université, le département interuniversitaire d'études basques (DIEB) de la faculté pluridisciplinaire de Bayonne propose un cursus licence et master d'Études basques, sous la double tutelle des universités de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et Michel de Montaigne Bordeaux 3. On peut également y préparer un doctorat d'Études basques. Les étudiants sont rattachés au centre de recherche IKER-UMR 5478 (CNRS, UPPA, Bordeaux 3), unique centre scientifique entièrement spécialisé dans la langue et

L'OPLB a bien conscience de cette situation et fait figurer, chaque année, dans le programme de travail, la recherche d'ouverture de classes bilingues dans l'enseignement général, technologique, professionnel et agricole. Ceci étant basé sur le volontariat, tant des établissements scolaires que des élèves, les résultats sont faibles. Il faut souligner qu'en Pays Basque Nord, le basque n'est la langue de travail que de quelques associations culturelles, de presse ou audiovisuelles, de quelques organismes agricoles et dans l'enseignement.

Une autre limite de cet enseignement bilingue, dans le cas du modèle bilingue à parité horaire, est justement que, dans le secondaire, cette parité horaire n'est pas respectée. Nous allons en reparler dans le paragraphe suivant.

5 L'organisation, les principes et les objectifs didactiques mis en œuvre : deux modèles bien distincts

Précisons maintenant l'organisation et les principes didactiques mis en œuvre dans les deux modèles d'enseignement bilingue basque-français en vigueur aujourd'hui. Il s'agit de préciser la façon dont la notion d'enseignement bilingue est conceptualisée et de montrer comment se traduisent, en Pays Basque de France, ces nouveaux choix de politique linguistique éducative.

5.1 Le modèle immersif

Les *ikastolas* sont des établissements privés passés sous contrat d'association avec l'État depuis 1993, la plupart des enseignants sont des professeurs contractuels de droit public, rémunérés par l'État.

L'enseignement se fait entièrement en basque en maternelle (de deux à cinq ans) et au cours préparatoire (six ans). Sur 24 heures hebdomadaires pour l'élève, le français n'est introduit qu'à partir de la dernière année de cycle 2 (cours élémentaire première année [CE1]), à raison de trois heures par semaine, et passe progressivement à cinq heures puis huit heures en cycle 3 (cours moyens première et deuxième année [CM1 et CM2]). Dans le secondaire, l'enseignement se poursuit majoritairement en basque, et l'apprentissage de la langue basque se fait à raison de 4 heures par semaine.

De plus, tout le personnel non enseignant (restauration scolaire, accompagnement des enfants en difficulté, entretien des locaux, etc.) est bascophone. Ceci assure en théorie la possibilité pour l'enfant de ne vivre qu'en basque dès l'instant où il a franchi la porte de l'école. Dans la réalité, ce n'est pas toujours

les textes basques. Mis à part ce cursus, où beaucoup d'enseignements sont donnés en basque et où une bonne connaissance de la langue est nécessaire, on trouve un enseignement optionnel de basque dans quelques filières. Mais ces enseignements concernent peu d'étudiants et, généralement, n'ont aucune visée professionnelle, hormis le cursus d'Études basques, qui concerne surtout des étudiants qui se destinent à l'enseignement du et en basque (Coyos, 2010 : 34).

le cas, en fonction du niveau de langue des enfants : dans la cour de récréation par exemple, même si les enseignants parlent toujours basque, selon les communes plus ou moins bascophones, les enfants peuvent parfois choisir le français, la langue qu'il maîtrise le mieux, pour parler entre eux.

La convention signée en décembre 2009 entre le ministère de l'Éducation nationale, la fédération Seaska et l'OPLB a fixé le cadre, les objectifs et les responsabilités de chacun des partenaires.

5.2 Le « bilinguisme équilibré »

C'est l'objectif affirmé du modèle pédagogique immersif. Ainsi, on peut lire dans la convention :

La recherche d'un bilinguisme équilibré se construit tout au long du cursus de formation avec pour premier objectif à la fin du cycle primaire de faire en sorte que l'élève dispose d'un même niveau de maîtrise des deux langues, français et basque [...]. Cette exigence à former des élèves pratiquant un bilinguisme équilibré se retrouve aussi dans l'enseignement secondaire, qui doit assurer la préparation aux épreuves du brevet des collèges, du baccalauréat et à la poursuite d'études supérieures. (p. 4)

On sait que cette notion de bilinguisme équilibré a donné lieu à beaucoup de discussions parmi les spécialistes : pour certains, elle est seulement théorique, car aucun locuteur n'est également compétent et performant dans deux langues différentes. Même si ce bilinguisme était possible, le contexte sociolinguistique actuel en Pays Basque ne peut permettre de l'atteindre, sauf, peut-être, dans le cas particulier des jeunes scolarisés dans le système immersif et parlant également le basque en famille.

La notion de « bilinguisme équilibré » est à rapprocher de celle, évoquée supra, de « locuteur complet » du projet de politique linguistique de l'OPLB.

5.3 Le modèle bilingue à parité horaire

L'inspection académique des Pyrénées-Atlantiques a produit un texte en 2011 à l'intention des écoles publiques et des écoles catholiques, concernant l'enseignement de la langue basque et de la langue occitane. Intitulé « Document cadre pour l'organisation des enseignements dans les établissements bilingues du 1er degré », il précise (ou rappelle) les objectifs et l'organisation de l'enseignement bilingue à parité horaire : la répartition 12 heures en français/12 heures en langue régionale, les contenus d'enseignement, les capacités, les connaissances à acquérir et les évaluations à mener. Nous en reparlerons au paragraphe suivant.

Comme la convention signée avec la fédération Seaska pour le système immersif, ce document s'appuie sur les textes officiels en vigueur¹⁰. Il donne, page 1, comme objectif en termes de compétence linguistique, un objectif

¹⁰ Nous ne jugeons pas utile de les rappeler ici.

beaucoup moins ambitieux que celui du modèle immersif en fin de scolarité primaire :

permettre d'atteindre un niveau de communication et d'expression écrite en conformité avec le Cadre Européen de Références des Langues (niveau minimal A2 en fin de cycle p. 3).

Les responsables de l'OPLB estiment que s'il effectue toute sa scolarité jusqu'à la terminale avec le modèle bilingue à parité horaire l'élève deviendra un bilingue équilibré. En termes d'efficacité à former des bascophones, il est certain que le modèle immersif vise à être et est beaucoup plus performant.

5.4 L'enseignement itinérant

Pour mémoire, signalons un autre modèle pédagogique : l'enseignement itinérant. Un enseignant va toute la semaine de classe en classe en proposant aux élèves des activités pendant une heure ou deux. Il parcourt beaucoup de kilomètres, mais ne peut proposer qu'une initiation ou des activités ludiques autour de la langue. La politique académique est de faire disparaître l'itinérance, peu efficace. Dans le secondaire (collège et lycée), on a également, à côté de l'enseignement bilingue à parité horaire et de l'immersif, une option basque à raison de trois heures par semaine.

Notons par ailleurs qu'afin de faciliter l'action pédagogique, tant dans le modèle immersif que dans le modèle bilingue à parité horaire, le taux d'encadrement des élèves est supérieur (il y a moins d'élèves par enseignant) à celui des classes monolingues en français.

6 L'évaluation des compétences

Jusqu'à il y a peu, l'évaluation des compétences de l'élève en basque relevait de l'enseignant dans sa classe, selon les modalités qu'il choisissait. L'empirisme régnait. Il n'y avait pas d'outils communs fournis par les autorités académiques.

En 2011, l'inspection académique des Pyrénées-Atlantiques précise, en dernière page du document déjà cité, à la rubrique « Évaluation de la langue basque » :

Pour les élèves des sections bilingues français/langue régionale, le niveau moyen attendu en fin de cycle 3 est le niveau A2 du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) élaboré par le Conseil de l'Europe et adapté à des enfants d'âge scolaire.

En conséquence en fin de CM2, les élèves bilingues seront évalués sur leurs acquisitions linguistiques et langagières à l'oral et à l'écrit selon un protocole validé par les autorités académiques. (p. 8)

Et effectivement, depuis la rentrée 2010-2011, les élèves passent, sur trois jours, en fin de cycle 3, une série d'épreuves concernant les quatre compétences de compréhensions orale et écrite, et de productions orale et écrite.

Dans le secondaire, on est au stade du test sur un échantillon. Ainsi, en 2014, l'OPLB prévoit dans son programme de travail de faire des tests en classe de cinquième et, pour la troisième, de travailler avec le rectorat à préciser et officialiser les compétences et les programmes correspondants.

De plus, pour les diplômes nationaux dans le secondaire (brevet et baccalauréat), il reste beaucoup à faire. Par exemple, la fédération Seaska demande à ce que les élèves ayant suivi tout leur cursus scolaire dans le modèle immersif puissent passer les épreuves du baccalauréat en basque. Actuellement, seules les épreuves d'histoire-géographie et de mathématiques sont passées en basque, pour les autres épreuves, les lycéens sont tenus de composer en français. Il existe un seul lycée immersif, à Bayonne, et les élèves en terminale sont une soixantaine.

D'une façon générale, on peut dire que, si la définition des compétences à atteindre en basque pour chaque étape du cursus primaire est achevée, il reste encore à définir les compétences linguistiques en fin de collège et de lycée et les programmes correspondants. De plus, les outils d'évaluation et les procédures de certification sont loin d'être suffisants dans le secondaire.

7 Dans quelle mesure cet enseignement du et en basque permet-il ou non le maintien de la langue basque ? Apprentissage scolaire et transmission familiale

Avant de nous poser cette question concernant la langue basque, voyons brièvement quel est le point de vue de spécialistes de politique linguistique concernant le rôle que peut jouer l'enseignement scolaire d'une langue pour sa revitalisation. Autrement dit, l'enseignement scolaire d'une langue menacée, en danger permet-il de changer son statut pour en faire une langue seulement « vulnérable », ou mieux, « sûre », selon la terminologie de l'UNESCO (2010) ?

Nous l'avons dit en introduction, les politiques linguistiques misent sur l'école pour sauvegarder, voire revitaliser les langues en danger. Cooper a fait de la « planification de l'acquisition » (*acquisition planning*) le troisième volet de la planification linguistique, au côté de la « planification du corpus » (*corpus planning*) et de la « planification du statut » (*status planning*). Il entendait par « planification de l'acquisition » les efforts organisés pour promouvoir l'apprentissage de la langue (1989 : 157). L'école au sens large en est évidemment le lieu principal, et Cooper observait, à partir de « l'expérience irlandaise », que l'enseignement ne menait pas à un usage de la langue en dehors de l'école, sauf s'il y avait des raisons pour cet usage (1989 : 161). Selon lui, le cas de l'hébreu montrait que cette langue, promue à l'école, a acquis un rôle

vernaculaire en dehors de l'école à cause de l'hétérogénéité linguistique de la population juive.

De même, Fishman, dans le chapitre « *Limitations on School Effectiveness in Connection with Mother Tongue Transmission* » de son ouvrage phare *Reversing Language Shift* (1991 : 368-380), insistait sur les limites de l'école : celle-ci ne peut se substituer à la transmission familiale, au rôle de la famille et de l'environnement proche. *The Family-Neighborhood-Community Arena* est plus fondamental que l'école, il est irremplaçable (1991 : 373).

Voyons comment l'OPLB considère, de son côté, le rôle de l'école dans le cadre de la politique linguistique. Nous avons observé plus haut que, pour lui, vu la faible transmission familiale de la langue, l'enseignement est l'« outil indispensable à la transmission du basque ». Nous l'avons dit, dans le « Projet de politique linguistique » rédigé en 2006, on souligne comment l'enseignement a permis d'enrayer la diminution constante du pourcentage de bascophones chez les jeunes générations. La V^e enquête sociolinguistique le confirme (2011 : 194) :

Voilà 15 ans, le pourcentage des bilingues baissait à mesure que les locuteurs étaient plus jeunes. Ainsi les 65 ans et plus étaient bilingues à 37,6 % et les 16-24 ans à 11,3 %. Mais aujourd'hui le pourcentage des bilingues a commencé à s'élever chez les 16-24 ans (17,6 %) en inversant la tendance de années précédentes. (p. 9)

Cette réalité ne doit pas pour autant amener à la déduction suivante, page 10 :

(...) un jeune apprenant le basque à l'école et devenant lui-même parent quelques années plus tard, peut à court terme relancer la transmission familiale, condition essentielle à la pérennité du processus de revitalisation.

Il nous semble que bien d'autres conditions doivent être réunies pour qu'un jeune qui a appris le basque à l'école le transmette ensuite à ses enfants, même si, évidemment, la connaissance de la langue est une condition sine qua non. L'OPLB emploie d'ailleurs le verbe pouvoir et souligne lui aussi l'importance de la transmission familiale. Voici ce que l'on sait, d'après la V^e enquête sociolinguistique, sur le taux de transmission familiale selon que les deux parents ou un seul est bascophone (la transmission par les néo-bascophones n'est pas étudiée) : on observe une augmentation de la transmission chez les couples où un seul parent est locuteur.

Au Pays Basque nord, quand les deux parents sont bilingues, pour 68 % des enfants le basque est la première langue, pour 12,2 % le basque avec le français et 19,8 % n'ont pas transmis le basque. Le changement le plus important concernant la transmission linguistique familiale est survenu chez les couples linguistiquement mixtes. En tenant compte de tous les âges, la plupart de ces couples (84,6 %) ne transmettaient pas le basque, mais si l'on ne tient compte que de ceux qui ont des enfants de 2 à 15 ans, ils ne sont plus que la moitié (44 %) (Gouvernement autonome basque, 2013 : 213).

Nous allons maintenant observer quelle est la compétence linguistique des bascophones en fonction de l'âge. Dans la V^e enquête sociolinguistique, on lit :

En fonction de l'âge, le pourcentage le plus élevé de bilingues plutôt bascophones se trouve chez les 65 ans et plus (31,5 %), mais ce pourcentage baisse à mesure que les locuteurs sont plus jeunes. Chez les 16-24 ans, les bilingues qui s'expriment mieux en basque sont 11,9 %.

Le pourcentage des bilingues plutôt francophones augmente à mesure que les locuteurs sont plus jeunes. Ainsi, le quart des bilingues de 65 ans et plus (26,7 %) et presque la moitié des bilingues de 16 à 24 ans s'expriment mieux en français qu'en basque (49,6 %) (p. 201-202).

Ces données nous permettent de déduire que l'enseignement scolaire de la langue est moins performant que la transmission familiale. En effet, les locuteurs de 65 ans et plus n'ont pas connu l'enseignement bilingue basque-français à l'école. Tout au plus, certains ont pu avoir quelques cours ou apprendre quelques chants basques à l'école, mais c'est en famille qu'ils ont appris la langue. Ils sont plus compétents globalement que les jeunes bascophones, qui, pour certains, ont appris la langue en famille, mais qui ont à peu près tous été scolarisés dans l'enseignement bilingue (très peu de jeunes, à l'heure actuelle, apprennent la langue seulement en famille).

Le pourcentage des bilingues s'élève chez les 16-24 ans à 17,6 % (2011 : 194), contre 30,6 % chez les 65 ans et plus. 7,7 % des 16-24 ans ont eu le basque comme langue maternelle et 5,7 % le basque et le français (2013 : 205). L'école forme donc des locuteurs, elle supplée partiellement la transmission familiale, mais ces locuteurs sont moins performants en moyenne que les locuteurs âgés ayant appris le basque seulement en famille. Bien sûr, très souvent, ces derniers ne savent pas écrire en basque ou alors utilisent l'orthographe du français et ont des difficultés à lire le basque. L'école, elle, forme des locuteurs dans les quatre compétences : compréhensions orale et écrite, productions orale et écrite.

On en arrive à la conclusion plus générale que l'enseignement immersif est plus efficace que l'enseignement bilingue à parité horaire, mais moins que la transmission familiale. Cette comparaison et cette conclusion doivent être prises avec prudence : le milieu scolaire et le milieu familial constituent des contextes linguistiques très différents et ils suscitent des pratiques linguistiques également fort différentes. Certes, l'enseignement du et en basque participe à sa place au maintien de la langue basque, mais, pour l'heure, il n'est pas très performant. De plus, l'avenir de la langue (mais ceci n'est pas propre au basque) ne peut être assuré par la seule école.

8 Au-delà du cadre scolaire : l'impact de l'enseignement bilingue dans la société

Pour terminer cet état des lieux de l'enseignement bilingue basque-français dans le cadre scolaire, nous allons essayer de dégager l'impact de cet enseignement

dans la société de ce petit territoire. Certes, si nous quittons les modèles et les pratiques pédagogiques de l'enseignement bilingue, nous sommes au cœur d'une problématique des politiques linguistiques, puisque l'enseignement bilingue est généralement considéré comme l'outil principal de revitalisation des langues en danger.

Par « impact », nous entendons une influence décisive de quelque chose sur le déroulement des événements ou sur des faits de société, ici donc celle de l'enseignement. Nous allons reprendre les principales idées avancées dans Coyos (2012) ; nous y distinguons, de façon empirique, les effets directs et les effets indirects.

8.1 Les effets directs

8.1.1 Le premier effet direct, le plus évident, est la formation de jeunes locuteurs bilingues plus ou moins compétents. Il s'agit généralement d'un bilinguisme déséquilibré au profit du français – nous venons d'en parler. Si la perte globale de locuteurs se poursuit en Pays Basque Nord (au contraire du Pays Basque Sud, où les jeunes générations sont les plus bascophones), car ce sont les générations les plus âgées qui sont les plus bascophones, la chute dans la tranche d'âge 16-24 ans a été stoppée. C'est la conséquence directe du développement de l'enseignement bilingue, à parité horaire et immersif, puisque la transmission familiale, elle, n'augmente pas.

8.1.2 Un deuxième effet direct est ce qu'on pourrait appeler l'économie de l'enseignement du et en basque : les « bénéfiques » économiques du développement de l'enseignement bilingue. En effet, ce développement a nécessité la création de postes d'enseignants de basque, la production de matériel pédagogique spécifique, mais aussi la création de postes de personnels non-enseignants bascophones, comme les aides-maternelles, les surveillant(e)s de cantines, etc (on le rappelle, dans le système immersif, ce personnel est bascophone).

Concernant les postes d'enseignants, voici les effectifs actuels ainsi qu'une comparaison, afin de mettre en évidence la dynamique et le poids de cet enseignement en termes d'enseignants dans l'enseignement primaire : à la rentrée 2004-2005, on comptait 91 postes dans l'enseignement public, 44,5 dans l'enseignement catholique et 93 à la fédération Seaska ; à la rentrée 2013-2014, on comptait 130 postes dans l'enseignement public, 58,5 dans l'enseignement catholique et 126,5 à la fédération Seaska.

Ceci représente donc au total 315 postes d'enseignants en 2013-2014 pour le primaire. S'y ajoutent 2,75 postes d'itinérants ; à la rentrée 2004-2005 il y avait 9,5 postes (on l'a dit plus haut : la politique est de faire disparaître l'itinérance, peu efficace).

Dans le secondaire, les effectifs des postes, comme ceux des élèves, sont beaucoup moins importants : pour les trois filières et collèges et lycées confondus, on comptait 199,5 postes à la rentrée 2013-2014.

Notons que ces postes d'enseignants ne sont pas des créations supplémentaires : les enfants, s'ils n'avaient pas suivi le cursus bilingue, auraient été de toutes façons encadrés (avec un taux d'encadrement moins favorable). Mais c'est bien le développement de l'enseignement du et en basque qui crée un réseau autour de la pédagogie du basque : formation initiale et continue des enseignants, création de postes, inspection et suivi des enseignants. En parallèle à l'enseignement scolaire a commencé à se développer une offre de loisirs en langue basque hors temps scolaire. La principale offre de centres de loisirs sans hébergement et de centres de vacances en basque est celle de l'association Uda Leku, avec une dizaine d'emplois. Depuis 2010, l'OPLB a fait des loisirs en basque pour les jeunes une priorité. Toutefois, son développement est peu important pour l'instant, par manque de volonté politique au plan local.

La production de matériel pédagogique, outil indispensable à l'enseignement du basque, s'est également fortement développée : traduction en basque d'ouvrages scolaires français et création originale. C'est le centre pédagogique Ikas, financé par l'OPLB, qui est chargé dans le cadre d'un conventionnement avec le Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) d'assurer cette production. Il compte huit salariés. Près de soixante-dix outils pédagogiques divers ont été produits en une dizaine d'années, ils concernent surtout l'enseignement primaire. Pour le secondaire, la tâche s'avère compliquée par manque de compétences conjointes, parmi les enseignants et les formateurs, en basque et dans les différentes matières. Le Pays Basque Sud est, là aussi, beaucoup plus avancé, mais les programmes sont différents des programmes français.

8.1.3 L'apprentissage de la langue par le personnel d'encadrement et par certains parents. Voici un autre effet direct du développement de l'enseignement scolaire. L'OPLB a mis en place avec l'association *Alfabetatze eta Euskalduntze Koordinakundea* (AEK) des stages d'apprentissage du basque, sur la base du volontariat et dans le cadre des heures de travail, pour les professionnels non bascophones exerçant dans les métiers d'encadrement scolaire et périscolaire. AEK accueille la très grande majorité des adultes apprenant le basque, soit en cours du soir, soit (ce qui se développe fortement) dans le cadre d'une formation professionnelle. De même, un dispositif de labellisation des crèches bilingues a été élaboré par l'OPLB, en partenariat avec le Conseil général et la Caisse d'allocations familiales de Bayonne. L'accueil collectif en langue basque de la petite enfance est important, c'est l'étape qui précède la scolarisation en langue basque. On note que des parents non-bascophones y inscrivent leur enfant.

On observe aussi que certains parents ayant inscrit leurs enfants en classe bilingue, quel que soit le modèle pédagogique, décident d'apprendre le basque.

L'enquête « L'enseignement du basque aux adultes natifs et non natifs » montre que, par exemple, parmi les 879 adultes qui apprenaient le basque le soir en 2008-2009, 179 avaient choisi comme motivation, parmi d'autres, « pour aider mes enfants qui l'apprennent à l'école » (Baxok et Coyos, 2010 : 259).

8.2 Les effets indirects

Voyons pour terminer quels peuvent être, en Pays Basque Nord, les effets indirects du développement de l'enseignement scolaire.

8.2.1 Une forme de reconnaissance non officielle de la langue – Pas de reconnaissance juridique

Dans le projet de politique linguistique de l'OPLB de 2006, on peut lire :

En devenant langue enseignée, mais aussi langue d'enseignement, le basque acquiert une fonction majeure, la fonction culturelle, remplie par la langue littéraire utilisée pour l'éducation. En même temps, elle commence à prendre sa place dans la société, et acquiert statut social et prestige. (OPLB, 2006 : 23)

Devenir langue d'enseignement dans le cadre scolaire apporte effectivement à la langue un nouveau statut social et un prestige supplémentaire. Pour autant, être langue enseignée et d'enseignement ne permet pas à la langue de « prendre sa place dans la société » : ceci ne peut se substituer à une solide protection juridique. Il n'est pas évident que, même devenu langue d'enseignement, le basque acquière d'autres fonctions ou conquière d'autres domaines d'usage en dehors de l'école. C'est d'ailleurs ce que l'on constate pour le moment.

Même s'il ne s'agit pas d'une reconnaissance juridique, le fait que l'État est représenté à l'OPLB par le préfet du département des Pyrénées-Atlantiques, le directeur régional des Affaires culturelles et le recteur de l'académie de Bordeaux montre un engagement clair des pouvoirs publics, en particulier de l'Éducation nationale. Celui-ci a permis de développer fortement l'enseignement du et en basque, même si ce développement marque une pause pour cause de restriction des moyens.

8.2.2 Le basque une langue qui s'écrit, avec laquelle on peut tout enseigner

L'Académie de la langue basque a élaboré, à partir des années 1960, une forme standard de l'écrit, *euskara batua* (« le basque unifié »), en a fixé l'orthographe et, ainsi, a grandement facilité l'organisation de l'enseignement du et en basque à travers tout le Pays Basque. Ceci a permis de balayer les préjugés comme « le basque ne s'écrit pas », « il y a plusieurs écritures », « on ne sait pas comment il faut l'écrire », etc.

L'autre préjugé du type « on ne peut pas enseigner la chimie ou l'électronique en basque » a été contredit au fur et à mesure que, en particulier au Pays Basque Sud, les enseignements en langue basque de toutes les matières

se sont développés jusqu'à l'université. Dans les établissements scolaires immersifs en France, jusqu'en terminale incluse, l'ensemble des matières sont enseignées en basque.

8.2.3 La revalorisation de la culture et du patrimoine basques : l'ancrage local de la pédagogie

Cette thématique nous ramène au cœur de cet article. Cet enseignement du et en basque s'appuyant sur de nouveaux contenus didactiques contribue à construire de nouvelles relations aux langues et aux cultures.

En effet, les enseignants inscrivent de plus en plus les contenus pédagogiques dans l'histoire et l'environnement local, dans la culture et le patrimoine basques.

Ceci permet de les revaloriser, de dépasser le stade du folklore ou de l'archaïsme pour en faire des supports concrets, vivants de l'éducation et de se les approprier. C'est un des axes forts de la pédagogie des *ikastola*. L'impact dans la société n'est peut-être pas évident, mais cela participe d'une dynamique plus globale d'image positive, vivante de la culture et du patrimoine basques, d'une identité basque moderne plutôt que rétrograde (Coyos, 2010 : 35).

8.2.4 L'attitude et l'opinion des habitants du Pays Basque Nord à propos de la langue basque

La langue et la culture basques, intimement imbriquées, longtemps dévalorisées par les pouvoirs successifs et les grandes institutions, acquièrent un caractère moderne dans l'esprit de certains habitants, natifs et non-natifs, et ce, en partie grâce à l'enseignement scolaire.

Il est difficile bien sûr de mesurer quelle part d'influence l'enseignement scolaire a sur les attitudes et les opinions de la population en général envers la langue basque. Ceci nécessiterait des enquêtes poussées ; nous en avons quelques-unes, mais elles ne mesurent pas précisément la part propre à l'enseignement sur ces attitudes et sentiments vis-à-vis de la langue. Les parents ayant des enfants en âge scolaire connaissent, eux, l'existence de cet enseignement, ils en sont informés au moment d'inscrire leur enfant à l'école.

9 En guise de conclusion

L'enseignement bilingue basque-français se développe actuellement en Pays Basque Nord, tant le modèle pédagogique immersif que celui à parité horaire. La transmission de la langue par l'enseignement scolaire est l'axe principal de la politique linguistique de l'OPLB. En matière de revitalisation de la langue, on observe les limites de cette politique, car connaître le basque n'implique pas qu'on l'utilise.

En matière d'éducation bilingue, on note que cet enseignement contribue à construire de nouvelles relations aux langues : le français n'est plus la langue unique de scolarisation, le basque est une langue écrite avec laquelle on peut

tout enseigner, une économie locale se développe autour de cet enseignement. Grâce à une pédagogie ancrée sur le territoire, la langue et la culture basques acquièrent un prestige qu'elles n'avaient pas.

Bibliographie

- BAXOK Erramun et COYOS Jean-Baptiste, *Helduen euskalduntzea eta etorkinak Ipar Euskal Herrian – L'enseignement du basque aux adultes natifs et non natifs en Pays Basque Nord*, bilingue, Bilbao, Académie de la langue basque, 2010.
- CASTOREO Patrick, *Langue basque et enseignement en France, de 1789 à 1993*, Travail d'Etude et de Recherche, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1993.
- COOPER Robert L., « 7 Acquisition Planning », *Language Planning and Social Change*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, p. 157-163.
- COYOS Jean-Baptiste, « Avancées et limites de l'enseignement scolaire de la langue basque en France », *Les Langues Modernes*, vol. 4-2010, Dossier *Les langues régionales*, 2010, p. 32-37.
- COYOS Jean-Baptiste, « L'enseignement de la langue basque en France. Essai d'évaluation de son impact dans la société », dans Louis-Jacques DORAIS et Abdallah EL MOUNTASSIR (dir.), *L'enseignement des langues vernaculaires : défis linguistiques, méthodologiques et socio-économiques*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 17-44.
- COYOS Jean-Baptiste, *Le basque, Histoire sociale des langues de France*, Ouvrage collectif, Georg KREMNITZ (dir.), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 427-437.
- EDUCATION NATIONALE ET FEDERATION SEASKA, Convention entre le ministère de l'Education nationale, la fédération Seaska et l'Office public de la langue basque, 2009. www.mintzaira.fr.
- FISHMAN Joshua, « 13 Limitations on School Effectiveness in Connection with Mother Tongue Transmission », dans *Reversing Language Shift. Theoretical and Empirical Foundations of Assistance to Threatened Languages*, Clevedon/England, Multilingual Matters, 1991, p. 368-380.
- GOVERNEMENT AUTONOME BASQUE, « V^e enquête sociolinguistique 2011, Vitoria-Gasteiz (Espagne) », *Service principal de publication du Gouvernement autonome basque*, 2013.
- INSPECTION ACADEMIQUE DES PYRENEES-ATLANTIQUES, *Document cadre pour l'organisation des enseignements dans les établissements bilingues du 1er degré*, 2011, www.acbordeaux.fr.
- OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BASQUE, *Diagnostic de l'offre d'enseignement du basque et en basque Année scolaire 2004-2005*, 2005a, www.mintzaira.fr.

- OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BASQUE, *L'offre d'enseignement du basque et en basque Volet 1 de la programmation pluriannuelle*, 2005b, www.mintzaira.fr.
- OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BASQUE, *Projet de politique linguistique Un objectif central : des locuteurs complets Un cœur de cible : les jeunes générations*, 2006. www.mintzaira.fr.
- OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BASQUE, *La structuration qualitative de l'enseignement du basque et en basque Volet 2 de la programmation pluriannuelle*, 2008, www.mintzaira.fr.
- OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BASQUE, *Cadre opérationnel provisoire 2010-2016 pour la politique publique linguistique*, 2009, www.mintzaira.fr.
- OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BASQUE, *Chiffres détaillés de la rentrée 2013-2014*, 2014, www.mintzaira.fr.
- OYHARÇABAL Bernard, « Euskarazko irakaskuntzaren historia: ororen eskolen ildotik, frantses iraultzaren garaiko eskola liburuxka bat [L'instruction en langue basque : un petit livre scolaire datant de la période révolutionnaire, dans le prolongement de l'enseignement des petites écoles] », *revue Lapurdum*, vol. IV, 1999, p. 81-105.
- UNESCO, *Atlas UNESCO des langues en danger dans le monde*, 2010, www.unesco.org.

